

Définitions_CEMAC_2010

1. DEFINITION DES INDICATEURS (pour les données du 31 décembre 2010)

Número	Indicateur	Unité	Définition	Note explicative	Question modèle suggérée	Périodicité (à terme)	Source définition
C1	Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants	u/100 habitants	On entend par lignes téléphoniques fixes les lignes téléphoniques qui relient l'équipement terminal d'abonné au réseau téléphonique public commuté (RTPC) et qui ont un port réservé sur un central téléphonique. Ce terme est synonyme avec les termes « station principale » et « ligne non partagée » qui sont communément utilisés dans les documents sur les télécommunications. Il peut ne pas être différent d'une ligne d'accès ou d'abonnés. Le nombre de canaux RNIS, téléphoniques et d'abonnés au non filaire fixe est inclus. Le nombre de lignes téléphoniques fixes par 100 habitants s'obtient en divisant le nombre de lignes téléphoniques fixes par la population totale et en multipliant le résultat par 100.	L'émergence de réseaux numériques à intégration de services (RNIS) a affecté le concept de ligne principale. RNIS convertit une seule ligne physique en canaux virtuels. Le nombre total de canaux RNIS est inclus dans l'indicateur.		Semestriel	UIT
C2	Nombre d'abonnements au téléphone mobile pour 100 habitants	u/100 habitants	On entend par abonnement à des services de téléphonie mobile cellulaire les abonnements à des téléphones portables à un service de téléphonie mobile public utilisant une technologie cellulaire, ce qui fournit un accès au RTPC. Ceci inclut les systèmes cellulaires analogues et digitaux IMT-2000, (Troisième génération, 3G). Les abonnements post-payés ainsi que prépayés sont aussi pris en compte. Les abonnements prépayés sont ceux où les comptes ont été utilisés dans une période raisonnable (par exemple, trois mois). Les abonnements inactifs, c'est-à-dire les cartes prépayées qui n'ont effectué ni reçu aucun appel pendant les trois derniers mois, sont exclus. Le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile cellulaire par 100 habitants s'obtient en divisant le nombre d'abonnements à des services de téléphonie mobile cellulaire par la population totale et en multipliant le résultat par 100.	Il convient de faire la distinction entre abonnements et usagers. Les abonnements sont souscrits par des entités (par exemple des entreprises, particuliers) qui s'abonnent à un service de téléphonie mobile au moyen d'un compte post-payé ou prépayé. Ils sont probablement propriétaires légitimes d'un téléphone mobile et de son abonnement associé. Les usagers individuels de téléphonie mobile sont couverts par l'indicateur de ménages HH10. L'indicateur de ménages est généralement présenté comme la proportion de particuliers, mais les données sous-jacentes se réfèrent au nombre d'usagers de téléphones mobiles.		Semestriel	UIT
C3	Largeur de bande Internet internationale (en bit/s) par internaute	bit/s/internaute	On entend par largeur de bande Internet internationale la capacité fournie par les opérateurs de dorsale pour acheminer le trafic sur l'Internet, mesurée en bits par seconde. La largeur de bande Internet internationale par habitant s'obtient en divisant la largeur de bande (en bits/seconde) par la population totale.	Un dérivé alternatif de cet indicateur est: largeur de bande Internet internationale par usager de l'Internet.		Annuel	UIT
C4	Proportion de ménages ayant un ordinateur	%	Se réfère à l'accès à un ordinateur (non à son utilisation) à domicile par les ménages du champ de l'enquête. Il peut s'agir d'un ordinateur de bureau ou portable. Ceci n'inclut pas les équipements comportant certaines fonctions informatiques intégrées, telles que téléphones mobiles cellulaires, assistants numériques personnels (PDA), ou postes de télévision. La proportion de ménages disposant d'un ordinateur s'obtient en divisant le nombre de ménages du champ de l'enquête disposant d'un ordinateur par le nombre total de ménages du champ de l'enquête. Le résultat est ensuite multiplié par 100 pour être exprimé en pourcentage.	L'ordinateur devrait être en état de bon fonctionnement. La question est posée à tous les ménages dans le champ de l'enquête. Il n'existe aucune difficulté statistique significative associée à cet indicateur, cependant « ordinateur » devrait être soigneusement défini.	Est-ce que ce ménage/un membre de ce ménage possède un ordinateur à domicile, indépendamment du lieu d'utilisation ?	Annuel	UIT
C5	Proportion des ménages ayant un accès Internet au domicile	%	Se réfère à l'accès à l'Internet à domicile (non à son utilisation) par les ménages du champ de l'enquête. L'Internet est un réseau informatique mondial public qui fournit l'accès à plusieurs services de communication, y compris le réseau mondial (world wide web) et transporte courriel, information, divertissement et dossiers de données. La proportion de ménages disposant de l'accès à l'Internet à domicile s'obtient en divisant le nombre de ménages disposant de l'accès à l'Internet à domicile du champ de l'enquête par le nombre total des ménages du champ de l'enquête. Le résultat est ensuite multiplié par 100 pour être exprimé en pourcentage.	L'accès peut être fourni par n'importe quel appareil habilitant la connexion à l'Internet (pas seulement un ordinateur). Ceci inclut les téléphones mobiles, les assistants numériques personnels (PDA), les machines de jeux vidéo et la télévision numérique. L'accès peut être via réseau fixe ou mobile. La connexion à l'Internet devrait être en bon état de fonctionnement, c'est-à-dire tout équipement, logiciel et service nécessaire. La question est posée à tous les ménages du champ de l'enquête. Il n'existe aucune difficulté statistique significative associée à cet indicateur, cependant il convient de prendre le soin d'inclure explicitement tous les appareils permettant l'accès à l'Internet.	Est-ce que le ménage/membre du ménage dispose de l'accès à l'Internet à domicile (indépendamment de son lieu d'utilisation) ?	Annuel	UIT

1. DEFINITION DES INDICATEURS (pour les données du 31 décembre 2010)

Numéro	Indicateur	Unité	Définition	Note explicative	Question modèle suggérée	Périodicité (à terme)	Source définition
C6	Nombre d'utilisateurs de l'Internet pour 100 habitants	u/100 habitants	Par Abonnés à l'Internet fixe on entend le nombre total d'abonnés à l'Internet au moyen d'un accès fixe, ce qui comprend les abonnés par ligne commutée et par bande large fixe, le modem câble, les lignes numériques d'abonnés à l'Internet, et les autres abonnés à l'Internet via bande large fixe et lignes louées. Abonnés à l'Internet fixe par 100 habitants s'obtient en divisant le nombre d'abonnés à l'Internet fixe par la population totale et en multipliant le résultat par 100.	Il convient de faire la distinction entre abonnés et usagers. Les abonnés sont des entités (par exemple, entreprises, particuliers) qui s'abonnent à un service d'accès à l'Internet. Les usagers sont des entités qui utilisent ces services. Dans le cas des particuliers, les usagers sont toujours plus nombreux que les abonnés, parce que l'abonnement est utilisé par plusieurs usagers. La différence sera probablement encore plus grande là où l'accès public est commun. Les usagers de l'Internet sont couverts par l'indicateur de ménages HH7, et l'indicateur d'entreprises B3.		Semestriel	UIT
C7	Nombre d'abonnés à l'Internet large bande fixe pour 100 habitants	u/100 habitants	On entend par Abonnés à l'Internet à large bande (fixe) les entités (par exemple entreprises, particuliers) qui s'abonnent à un accès payant à haut débit à l'Internet public (une connexion TCP/IP). L'accès à haut débit est défini comme étant au moins de 256 Kbit/s dans un sens ou dans les deux. L'Internet fixe à large bande inclut le modem câble, les lignes numériques d'abonnés, la technologie de fibre optique et autre large bande (telle que Internet à large bande par satellite, réseau local Ethernet, accès non filaire fixe, réseau local non filaire (WLAN) et WiMAX). Les abonnés à l'accès de communication de données (y compris l'Internet) via réseaux cellulaires mobiles sont exclus.			Semestriel	UIT
C8	Nombre d'abonnés au large bande mobile pour 100 habitants	u/100 habitants	Les abonnements à large bande (mobile) sont des abonnements aux réseaux mobiles cellulaires avec accès à la communication de données (par exemple l'Internet) à des débits de large bande (définis comme supérieurs ou égaux à 256 kbit/s dans un ou les deux sens), tels que WCDMA, HSDPA, CDMA2000 1xEV-DO et CDMA 2000 1xEV-DV, quel que soit l'appareil utilisé pour accéder à l'Internet (ordinateur manuel ou portable, téléphone portable, etc). Ces services sont typiquement désignés comme 3G ou 3.5G et comprennent : - Bande large CDMA (W-CDMA), une technologie mobile IMT-2000 3G basée sur le CDMA qui délivre actuellement des vitesses de transmission de données à commutation de paquets jusqu'à 384 kbit/s et même 2 Mbit/s lorsqu'elle est entièrement mise en oeuvre. Elle est connue en Europe en tant que Système de Télécommunications avec les mobiles (Universal Mobile Telecommunications System - UMTS). - Accès par paquets en liaison descendante haut débit (HSDPA), une modernisation de W-CDMA permettant la transmission de données en liaisons descendantes à des vitesses typiques de 8-10 Mbits/s, qui est complétée par un accès par paquets en liaison montante haut débit (HSUPA), lequel offre des vitesses en liaisons montantes d'environ 5 Mbit/s. - CDMA2000 1xEV-DO (Evolution données optimisées), une technologie de réseau mobile IMT-2000 3G basée sur CDMA et qui délivre des vitesses de transmission de données à commutation de paquets jusqu'à 4.9 Mbit/s. Abonnements à large bande (mobile) par 100 habitants s'obtient en divisant le nombre d'abonnement au mobile à large bande par la population totale et en multipliant le résultat par 100.			Semestriel	UIT
C9	Prix du service téléphonique résidentiel local fixe	FCFA	Il intègre la redevance d'abonnement mensuel plus 30 communications locales à destination du même réseau (fixe) de trois minutes chacune (50% en heures pleines et 50% en heures creuses). Déf complète : measuring the information society annex 2.			Semestriel	UIT
C10	Prix du service de téléphonie mobile cellulaire prépayés	FCFA	Les tarifs de téléphonie mobile cellulaire prépayés sont basés sur la méthodologie de l'OCDE panier bas d'utilisation mensuelle (version de 2001), qui comprend le coût d'un usage mobile mensuel de 25 appels sortants (sur réseau, hors-réseau et ligne fixe) dans des rapports prédéterminés, plus 30 messages SMS. Pour une définition, consulter : http://oberon.sourceoecd.org/vl=15177325/cl=12/nw=1/rpsv/sti2007/ge11-1.htm			Semestriel	UIT

Définitions_CEMAC_2010

1. DEFINITION DES INDICATEURS (pour les données du 31 décembre 2010)

Número	Indicateur	Unité	Définition	Note explicative	Question modèle suggérée	Périodicité (à terme)	Source définition
C11	Prix d'accès à l'Internet : abonnement mensuel de base à l'accès large bande fixe	FCFA	Les tarifs d'accès à l'Internet fixe à large bande représentent le plan d'entrée à la bande large le moins cher, converti en USD pour une connexion minimum de 256 kbit/s. Les données sont compilées par l'UIT, utilisant les tarifs collectés auprès des pays (au moyen d'un questionnaire, directement sur la page Internet des fournisseurs d'accès à l'Internet (FAIs) ou à travers une correspondance direct avec les FAIs). La facturation mensuelle n'inclut pas les coûts d'installation ni la location de modem.			Semestriel	UIT
C12	Niveau d'investissement du secteur TIC rapporté au PIB	%	Investissement annuel dans les télécommunications : On parle également de dépenses d'équipement annuelles. Ce sont les investissements bruts annuels affectés à l'acquisition de biens et de réseaux de télécommunication (y compris service fixe, mobile et Internet). Cet indicateur devrait prendre en compte tous les opérateurs (aussi bien de réseau concret que de réseau virtuel) offrant des services dans le pays. Le terme investissement désigne les dépenses qu'occasionne l'acquisition de biens (y compris de nature intellectuelle et incorporelle, par exemple, logiciels) et d'installations par l'opérateur. Ces acquisitions peuvent porter sur des installations initiales ou sur le développement d'installations existantes devant être utilisées pendant une longue période. Il convient de noter que sa définition s'applique aux services de télécommunication offerts au public, à l'exclusion des investissements en logiciels ou équipements de télécommunication à usage privé. Les dépenses au titre de la recherche-développement et les droits de licence d'exploitation et d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques sont exclus.	A court terme, il est proposé de calculer cet indicateurs à partir des données fournies par les opérateurs de réseaux publics seulement.		Annuel	UIT
C13	Chiffre d'affaires du secteur TIC rapporté au PIB	%	Total des recettes des services de télécommunication : Total des recettes de télécommunication (brutes) de tous les opérateurs (aussi bien de réseau concret que de réseau virtuel) offrant des services de télécommunication (fixes, mobiles et de données, y compris Internet) dans un pays. Ce total ne devrait pas comprendre les recettes provenant de services autres que les télécommunications. Les recettes (le chiffre d'affaires) se composent des gains des services de télécommunication pour l'exercice financier considéré. Il devrait s'agir des recettes effectives des détaillants et non des grossistes. Elles ne devraient pas comprendre les fonds reçus au titre des recettes des exercices précédents, ni les entrées au titre de prêts de l'Etat ou d'investisseurs extérieurs, ni les fonds au titre de contributions ou d'acomptes remboursables des abonnés. Les recettes doivent être nettes de redevances. Elles devraient exclure les recettes provenant de la radiodiffusion traditionnelle.	A court terme, il est proposé de calculer cet indicateurs à partir des données fournies par les opérateurs de réseaux publics seulement.		Annuel	UIT
C14	Nombre d'emplois du secteur TIC	u	Le secteur TIC est défini sur la base d'une activité (industrie) conformément à la Révision 3.3.1 ou 4 de la CITI (selon la version que les pays utilisent). La main-d'oeuvre/main-d'oeuvre du secteur des TIC représente toutes les personnes employées dans la production nationale dans les entreprises/le secteur des TIC. Pour les pays utilisant les Révisions 3 et 3.1 de la CITI (ou leurs équivalents nationaux), le secteur des TIC est défini par la version 2002 de l'OCDE. Pour les pays utilisant la Révision 4 de la CITI (ou son équivalent national), le secteur des TIC est défini par la version 2007 de l'OCDE. Les deux définitions sont examinées en détail dans OCDE (2009a).	Plusieurs difficultés statistiques sont associées avec cet indicateur, entre autres le manque de comparabilité des définitions (secteur des TIC, secteur des entreprises et main-d'oeuvre), et la nature datée de beaucoup des données. Ces difficultés sont décrites dans Partenariat (2008a, 2009). La CNUCED demande aux pays de communiquer le nombre des personnes employées. A court terme, il est proposé de calculer cet indicateurs à partir des données fournies par les opérateurs de réseaux publics seulement.		Annuel	UIT
C15	Nombre de lignes téléphoniques fixes (total et par acteur)	u	Cf. C1			Semestriel	UIT
C15	Part de marché parc sur le marché de la téléphonie fixe	%	Nombre de lignes téléphoniques fixes par acteur / Nombre total de lignes téléphoniques fixes.			Semestriel	ad hoc
C16	Nombre d'abonnements au téléphone mobile (total et par acteur)	u	Cf. C2			Semestriel	UIT
C16	Part de marché parc sur le marché de la téléphonie mobile	%	Nombre d'abonnements au téléphone mobile par acteur / Nombre total d'abonnements au téléphone mobile.			Semestriel	ad hoc
C17	Nombre d'abonnés à l'Internet (total et par acteur)	u	Cf. C6			Semestriel	UIT
C17	Part de marché parc sur le marché de l'accès à Internet	%	Nombre d'abonnés à l'Internet par acteur / Nombre total d'abonnés à l'Internet.			Semestriel	ad hoc

Définitions_CEMAC_2010

1. DEFINITION DES INDICATEURS (pour les données du 31 décembre 2010)

Número	Indicateur	Unité	Définition	Note explicative	Question modèle suggérée	Périodicité (à terme)	Source définition
C18	Chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie fixe (total et par acteur)	M FCFA	Les recettes des services de téléphonie fixe comprennent - les recettes provenant des taxes de raccordement (d'installation) au service téléphonique (pouvant inclure les taxes de transfert ou de résiliation de service) - les recettes correspondant aux taxes périodiques d'abonnement téléphonique (et d'accès au large bande et à Internet si ces services ne peuvent pas être fournis sans une ligne fixe) y compris celles provenant de la location d'équipements, le cas échéant - ainsi que les recettes des appels (locaux, nationaux et internationaux).			Annuel	UIT
C18	Part de marché CA sur le marché de la téléphonie fixe	%	Chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie fixe par acteur / Chiffre d'affaires total des opérateurs de téléphonie fixe			Annuel	ad hoc
C19	Chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie mobile (total et par acteur)	M FCFA	Recettes au titre de la fourniture de services de communication mobile cellulaire, y compris tous les services vocaux et de données (à bande étroite et large bande). Il devrait s'agir des recettes effectives des détaillants et non des grossistes. Recettes de services de communication mobile de données : - messagerie texte (SMS) - messagerie multimédia (MMS) - services de données : Recettes de tous les services de données, par exemple communications de données (commutation par paquets) et accès Internet (y compris les recettes des abonnements aux services mobiles large bande et de leur utilisation), mais à l'exclusion du service télégraphique ou du service télex. - services Internet : Recettes au titre de la fourniture des services de l'Internet fixe (filaire) suivants: abonnements, trafic et transmission de données. Cet indicateur ne devrait pas tenir compte de la fourniture des lignes d'accès utilisées pour la connexion à l'Internet fixe (filaire) (comme les lignes téléphoniques fixes utilisées pour les connexions DSL).			Annuel	UIT
C19	Part de marché CA sur le marché de la téléphonie mobile	%	Chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie mobile par acteur / Chiffre d'affaires total des opérateurs de téléphonie mobile			Annuel	ad hoc
C20	Chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès à Internet (total et par acteur)	M FCFA	Recettes des services Internet : Recettes au titre de la fourniture des services de l'Internet fixe (filaire) suivants : abonnements, trafic et transmission de données. Cet indicateur ne devrait pas tenir compte de la fourniture des lignes d'accès utilisées pour la connexion à l'Internet fixe (filaire) (comme les lignes téléphoniques fixes utilisées pour les connexions DSL).	Les fournisseurs d'accès à Internet sont recensés par les autorités de régulation nationales (processus de déclaration ou d'autorisation, selon le cadre réglementaire en vigueur).		Annuel	ad hoc
C20	Part de marché CA sur le marché de l'accès à Internet	%	Chiffre d'affaires des FAI par acteur / Chiffre d'affaires total des FAI.			Annuel	ad hoc
C21	Nombre d'opérateurs fixes	u	Nombre d'opérateurs fournissant des services fixes tels que définis en C1.			Semestriel	ad hoc
C22	Nombre d'opérateurs mobiles	u	Nombre d'opérateurs fournissant des services mobiles tels que définis en C2. Seuls les opérateurs de réseau sont comptabilisés.			Semestriel	ad hoc
C23	Nombre de fournisseurs de services d'accès à Internet	u	Nombre d'opérateurs fournissant des services d'accès à Internet tels que définis en C6.			Semestriel	ad hoc
C24	Couverture mobile en % de la population	%	Le pourcentage de la population couvert par un réseau de téléphonie mobile cellulaire mesure la capacité théorique d'utiliser des services mobiles cellulaires si l'habitant dispose d'un téléphone cellulaire et d'un abonnement. Le Pourcentage de la population couvert par un réseau de téléphonie mobile cellulaire s'obtient en divisant le nombre d'habitants dans la portée d'un signal mobile cellulaire par la population et en multipliant le résultat par 100 afin de l'exprimer en pourcentage.	Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le pourcentage de superficie couverte par un signal de téléphonie mobile cellulaire ni avec le pourcentage de la population abonnée à un service téléphonique mobile cellulaire.		Annuel	UIT

1. DEFINITION DES INDICATEURS (pour les données du 31 décembre 2010)

Numéro	Indicateur	Unité	Définition	Note explicative	Question modèle suggérée	Périodicité (à terme)	Source définition
C25	Tarifs (mensuels) d'accès à l'Internet en pourcentage du revenu mensuel par personne – lignes fixes à haut débit	%	<p>Les tarifs d'accès à l'Internet fixe à large bande représentent le plan d'entrée à la bande large le moins cher, converti en USD pour une connexion minimum de 256 kbit/s. Les données sont compilées par l'UIT, utilisant les tarifs collectés auprès des pays (au moyen d'un questionnaire, directement sur la page Internet des fournisseurs d'accès à l'Internet (FAIs) ou à travers une correspondance direct avec les FAIs).</p> <p>La facturation mensuelle n'inclut pas les coûts d'installation ni la location de modem.</p> <p>En tant que pourcentage du revenu mensuel par personne se réfère au tarif mensuel d'accès à l'Internet fixe à large bande en USD divisé par le revenu moyen mensuel national brut par personne (Banque mondiale, méthode Atlas, USD actuels). Ce résultat est ensuite multiplié par 100 pour être exprimé en pourcentage.</p>	Pour assurer la comparabilité internationale, cet indicateur est compilé par l'UIT en consultation avec les Etats membres.		Semestriel	UIT / ad hoc
C26	Tarifs (mensuels) des services de téléphonie mobile cellulaire prépayés en pourcentage du revenu mensuel par personne	%	<p>Les tarifs de téléphonie mobile cellulaire prépayés sont basés sur la méthodologie de l'OCDE panier bas d'utilisation mensuelle (version de 2001), qui comprend le coût d'un usage mobile mensuel de 25 appels sortants (sur réseau, hors-réseau et ligne fixe) dans des rapports prédéterminés, plus 30 messages SMS.</p> <p>Le pourcentage du revenu mensuel par personne s'obtient en divisant le prix du panier bas d'utilisation mensuelle par le revenu brut mensuel national moyen par personne (Banque mondiale, Méthode Atlas, USD actuels). Le résultat est ensuite multiplié par 100 pour être exprimé en pourcentage.</p>	Pour assurer la comparabilité internationale, cet indicateur est compilé par l'UIT en consultation avec les Etats membres.		Semestriel	UIT ad hoc